



## Licenciement économique mise au placard pdt 1 an

Par **Carl40**, le **13/07/2020** à **11:47**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que j'étais licenciée économiquement (avec 7 autres personnes de ma société).

Je suis un peu sous le choc, celui fait 8 ans que je travaille pour eux. Je suis coordinatrice retail marketing... à la base mes missions étaient de m'occuper du merchandising de nos magasins, du parc mobilier, de l'ouverture de nos nouveaux magasins et de l'image visuelle (vitrines) de nos magasins en Europe.

Il y a un an, on m'a enlevé la mission de merchandising pour la confier à une nouvelle personne embauchée. À l'arrivée de cette nouvelle personne, je me suis sentie complètement laissée et mise de côté au sein de mon département et surtout par mon manager... il ne se souciait plus du tout de ce que je faisais et il ne me donnait rien à faire comme travail. Je me suis sentie très mal, j'étais mal à l'aise, la boule au ventre, je me sentais clairement mise à l'écart, je pleurais pour rien... j'ai donc été voir la médecine du travail pour faire un point... et j'en ai aussi parlé avec la direction.

Les choses se sont un peu améliorées niveau relations humaines et surtout moralement pour moi, mais ce sentiment qu'on me poussait vers la sortie est resté.

Et hier (un an donc après tout cela) on m'annonce que je pars avec le [licenciement économique](#) ! Je ne m'étais donc pas trompée... je suis virée après 8 ans car on me dit que mon poste sera supprimé... mais la nouvelle embauchée avec mes anciennes missions, elle, reste.

Je ne sais pas trop quoi faire, ils vont sûrement me proposer les indemnités classiques et un CSP mais j'ai l'impression d'avoir été le dindon de la farce et j'ai pas envie de me laisser faire et de partir en disant amen à leur offre.

QU'en pensez vous ? es ce qu'un recours aux prud'hommes tient la route ? est ce que je peux réclamer des dommages et interets plus importants ?  
merci de vos conseils

Par **morobar**, le **13/07/2020** à **14:54**

Bonjour,

Vous aurez à démontrer que le caractère économique du licenciement est outrancier, qu'il ne se justifie pas, qu'il existait d'autres solutions de reclassement....

A mon avis, à la seule lecture de votre exposé, votre dossier ne permet pas de revendiquer un licenciement sans cause réelle et sérieuse, pas plus qu'un harcèlement ou une "placardisation".